

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 4–8 juin 2007

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Point 1 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2007/1/2/Rev.1
31 mai 2007
ORIGINAL: ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ



Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Directrice exécutive soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa session annuelle de 2007. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. *Désignation du Rapporteur*

En application de l'article XII du Règlement intérieur et conformément aux méthodes de travail établies, le Conseil désigne un Rapporteur parmi les représentants.

3. *Déclaration de stratégie de la Directrice exécutive*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Directrice exécutive présente au Conseil, **pour examen**, un exposé oral des questions stratégiques auxquelles le Programme est confronté.

4. *Rapports annuels*

➤ Rapport annuel sur les résultats de 2006

L'article VII.2 du Règlement général prévoit que "le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, **pour approbation**, un rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir". La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1—Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance), précise par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion de l'exercice biennal précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2006 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année, tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

5. *Questions de politique générale*

a) Rapport intérimaire sur les mesures prises par la direction suite à l'évaluation externe de la politique du PAM visant à favoriser le développement

À sa deuxième session ordinaire de 2005, le Conseil a pris note du document intitulé "Suite donnée à l'évaluation de la politique du PAM visant à favoriser le développement" (WFP/EB.2/2005/4-A), et relevé que le PAM aurait besoin d'un soutien supplémentaire des donateurs et des gouvernements pour mettre en oeuvre les mesures proposées dans le document. Le Conseil a prévu d'examiner l'état d'avancement de la mise en oeuvre de ces mesures à une session future. Ce document présente, **pour examen**, un aperçu général de l'état d'avancement des mesures envisagées ou en cours d'application.

b) Passons aux actes – Mise à jour des activités menées par le PAM contre le VIH/sida*

À sa première session ordinaire de 2003, le Conseil a demandé à être tenu au courant chaque année de l'état d'avancement des activités du PAM dans le domaine du VIH/sida et des relations avec le Programme commun des Nations Unies sur le



VIH/sida (ONUSIDA). Une mise à jour est soumise à chaque session annuelle du Conseil **pour information**.

6. *Ressources, questions financières et budgétaires*

a) Quatrième rapport intérimaire sur l'application des normes comptables internationales du secteur public

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, d'un document faisant le point sur l'application des normes IPSAS et proposant un amendement à l'article 6 du Règlement général relatif à la détermination de la valeur des promesses de contributions en produits et des services.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de la FAO.

b) Financement des indemnités de départ

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, d'une proposition visant à créer une réserve pour les indemnités de départ et à autoriser l'utilisation de cette réserve pour financer ces indemnités.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

c) Point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM (2006-2007)

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, d'un rapport sur la mise en oeuvre du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2006–2007.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

d) Coûts et avantages des nouvelles initiatives destinées à mieux faire connaître l'Organisation: Rapport du Commissaire aux comptes

Le présent rapport, soumis **pour examen**, évalue la mesure dans laquelle le PAM est parvenu à améliorer sa visibilité en analysant l'orientation stratégique des communications et l'efficacité de la mise en œuvre. Il détermine également si les bénéfices réels obtenus sont proportionnels aux coûts.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

e) Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes

Le rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes est présenté **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

f) Comptes annuels de 2006

Les Comptes annuels de 2006, soumis **pour examen**, se présentent en deux parties: la Partie I présente un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2006 contenant des informations financières provisoires pour l'exercice biennal 2006-2007. La Partie II présente une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers



non vérifiés, qui fournit au Secrétariat et au Conseil d'administration une évaluation indépendante des contrôles en matière de gestion sur lesquels s'est basé le Secrétariat pour préparer les états financiers annuels. Cette deuxième partie examine également les progrès réalisés dans l'application des normes comptables internationales, en soulignant les domaines dans lesquels il conviendrait de renforcer les procédures de gestion.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

g) Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et des dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général, ce document est présenté au Conseil **pour information**. Il fait le point sur l'utilisation des ressources en espèces sans restriction pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues des gouvernements des pays en développement, des pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

h) Point sur le renforcement des capacités (Objectif stratégique 5)*

Au moment de l'approbation du document "Cadre de financement relatif à la mise en oeuvre de la Priorité stratégique 5" (WFP/EB.1/2005/5-A), le Conseil a demandé au Secrétariat de préparer une note sur les ressources financières qui seraient allouées aux nouvelles activités de renforcement des capacités. Ce document, **pour information**, vient compléter la partie du Rapport annuel sur les résultats consacrée à l'Objectif stratégique 5, en fournissant des données plus détaillées sur les ressources financières qui seront allouées aux nouvelles activités de renforcement des capacités.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

i) Rapport sur la performance des placements du PAM*

Le document, **pour information**, a été établi pour donner suite à la demande formulée par le Conseil à sa première session ordinaire de 2007, après qu'il eut examiné le "Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion de trésorerie du PAM" (WFP/EB.1/2007/6-B/1). Il décrit les portefeuilles de placements du PAM, la stratégie de placement adoptée pour chaque portefeuille et la performance des placements depuis leur création

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

j) Rapport d'activité sur le système WINGS II*

Le document, **pour information**, est un rapport sur le système WINGS II, qui décrit les objectifs, la portée, l'état d'avancement et le financement du projet.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.



7. *Rapports d'évaluation*

Les documents d'évaluation présentés au titre de ce point de l'ordre du jour sont soumis au Conseil **pour examen**. Le Conseil est invité à prendre note des rapports et des notes d'information connexes résumant les mesures prises à ce jour par la direction pour mettre en oeuvre les recommandations.

a) Rapport succinct de l'évaluation thématique de l'alimentation scolaire dans les situations d'urgence

L'évaluation thématique de l'alimentation scolaire dans les situations d'urgence vise à déterminer dans quelle mesure les pratiques actuelles sont pertinentes et efficaces. Elle identifie les obstacles les plus fréquents et suggère des possibilités d'amélioration futures. Fondée sur des recherches sur documents et des études de terrain à partir des IPSR et les opérations d'urgence menées par le PAM, l'évaluation a été menée à bien entre octobre et décembre 2006.

b) Rapport succinct de l'évaluation à mi-parcours de l'IPSR régionale Afrique australe 10310.0

L'évaluation à mi-parcours de l'IPSR régionale Afrique australe "Assistance aux populations d'Afrique australe vulnérables à l'insécurité alimentaire et à l'impact du sida" a été réalisée entre novembre et décembre 2006 et couvre sept pays. Ses principales conclusions sont les suivantes: a) la nécessité de disposer d'une base de financement plus fiable pour apporter une aide aux personnes infectées et affectées par le VIH/sida qui ont besoin d'une assistance à long terme; b) la nécessité d'envisager une approche basée sur la protection sociale pour chaque pays couvert par l'IPSR; et c) la nécessité de disposer d'un meilleur appui technique dans différents domaines, y compris les interventions en faveur des personnes vivant avec le VIH/sida, en développant notamment des partenariats plus solides.

c) Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Indonésie 10069.1

Outre la présentation des résultats obtenus, l'évaluation de l'IPSR, conduite en septembre 2006, a contribué à améliorer la conception de la prochaine phase. Il ressort de cette évaluation que l'opération pourrait être plus efficace en encourageant: i) une plus grande convergence avec les programmes nationaux axés sur la santé, l'éducation et l'infrastructure, appuyés par les donateurs bilatéraux et multilatéraux; et ii) et une plus grande cohésion entre les différentes composantes de l'IPSR. L'excellent travail entrepris par le PAM sur les systèmes d'alerte précoce et l'établissement de cartes pour l'Atlas de la sécurité alimentaire et la surveillance nutritionnelle y est souligné, car il contribue à élargir la base de connaissances et permet d'exercer une plus grande influence sur la politique gouvernementale. L'efficacité et l'opportunité des interventions du PAM face aux catastrophes naturelles semblent justifier le maintien de la présence du Programme en Indonésie, pays sujet aux catastrophes naturelles.

Questions opérationnelles

8. *Projets de programmes de pays*

En octobre 2002, le Conseil d'administration a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle les projets sont examinés par le Conseil lors de sa session annuelle. Les programmes de pays sont ensuite affichés sur le site Web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire selon une procédure d'approbation tacite. Ils ne sont examinés que si cinq membres du Conseil ou plus en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les projets de



programmes de pays ci-après sont donc soumis au Conseil **pour examen**:

- Cameroun 10530.0 (2008–2012)
- Honduras 10538.0 (2008–2011) [reporté à la deuxième session ordinaire de 2007]
- Inde 10573.0 (2008–2012)
- Mali 10583.0 (2008–2012)
- Sierra Leone 10584.0 (2008–2010)

9. ***Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation***

a) Projets de développement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des projets de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Bhoutan 10579.0
- Cambodge 10170.2
- Malawi 10581.0

b) Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- République démocratique du Congo 10608.0
- Indonésie 10069.2
- Kenya 10258.2
- Territoire palestinien occupé 10387.1

10. ***Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles****

a) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par le Directeur exécutif (1^{er} juillet–31 décembre 2006)

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

b) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif (1^{er} juillet–31 décembre 2006)

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un résumé des IPSR suivantes approuvées par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Burkina Faso 10541.0
- Éthiopie 10127.2
- Géorgie 10211.1
- Népal 10058.5
- Rwanda 10531.0



- c) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par le Directeur exécutif (1^{er} juillet–31 décembre 2006)

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

- d) Rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1^{er} juillet–31 décembre 2006)

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1^{er} janvier–31 décembre 2006).

11. *Questions d'organisation et de procédure*

- a) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal (2007-2008)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une version revue du programme de travail pour l'exercice biennal 2007-2008 est présentée **pour information**.

- b) Coopération entre les organisations des Nations Unies ayant leur siège à Rome

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat fait une présentation orale sur la coopération existant actuellement entre le PAM, la FAO et le FIDA et sur les possibilités de resserrer ces liens de coopération à l'avenir. Les États membres sont invités à faire part de leur opinion sur le sujet. Les membres du Conseil souhaiteront peut-être prendre comme cadre de discussion le chapitre consacré à la coopération entre les organisations des Nations Unies ayant leur siège à Rome dans le Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO de 2006 (WFP/EB.1/2007/4). Ce point est soumis au Conseil **pour examen**.

12. *Questions d'administration et de gestion*

- a) Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Un rapport sur les pertes de produits survenues après livraison dans les pays bénéficiaires est présenté au Conseil, **pour examen**.

Ce rapport, requis chaque année, fait suite à la demande exprimée en 1994 par le Sous-Comité des projets lors de sa douzième session, qui soulignait "la nécessité d'établir des rapports contenant davantage d'informations sur les pertes encourues après livraison dans les pays bénéficiaires". Lors de sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits". Suite aux recommandations du Conseil, le rapport sur les pertes après livraison décrit les mesures mises en place par le Secrétariat et présente des informations mises à jour sur le système de suivi des produits alimentaires du PAM.



- b) Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures)*

Le Conseil est saisi, **pour information**, de la liste de l'ensemble du personnel international (cadre organique et catégories supérieures) sous contrat d'une durée d'un an ou plus, au 31 décembre 2006. Elle inclut les administrateurs recrutés au niveau international, les administrateurs auxiliaires et les Volontaires des Nations Unies, ainsi que les autres catégories de personnel employé par le Programme.

- c) Note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité*

À sa session annuelle de 2005, le Conseil a examiné le document "Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité" (WFP/EB.A/2005/12-D) et pris note des renseignements qui y figuraient, notamment l'intention du Secrétariat d'informer périodiquement le Conseil des progrès accomplis et de toute modification importante qui aurait été apportée aux coûts incombant au PAM ou au mécanisme de partage des coûts. Cette nouvelle note est présentée au Conseil **pour information**.

- d) Mise à jour sur l'achat de produits alimentaires par le PAM*

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Le présent rapport, **pour information**, fournit les informations les plus récentes sur les capacités d'achat de produits alimentaires.

13. *Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2007 du Conseil d'administration*

Conformément à la décision que le Conseil d'administration a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa première session ordinaire de 2006 est soumis au Conseil **pour aval**.

14. *Questions diverses* *

- Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des membres des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM au Libéria

Un rapport sur la visite conjointe sur le terrain effectuée par des membres des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM au Libéria (27 février 2007–4 mars 2007) est présenté au Conseil **pour information**.

- Rapport des membres du Conseil d'administration du PAM sur leur visite au Malawi et en Zambie

Un rapport sur la visite des membres du Conseil d'administration du PAM au Malawi et en Zambie (29 janvier 2007–7 février 2007) est présenté au Conseil **pour information**.

- Rapport des membres du Bureau du Conseil d'administration du PAM sur leur visite au Soudan

Un rapport sur la visite des membres du Bureau du Conseil d'administration du PAM au Soudan (28 avril 2007–3 mai 2007) est présenté au Conseil **pour information**.



15. *Vérification des décisions et recommandations adoptées*

Le Conseil d'administration est saisi d'un projet de document dans lequel figurent toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à la session en cours, pour en vérifier l'exactitude.

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance, approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment à l'avance avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

